



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Commission
océanographique
intergouvernementale



L'Océan

Une planète, un océan

LA COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE DE L'UNESCO PROMUE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE DE GÉNÉRER DES CONNAISSANCES SUR LA NATURE ET LES RESSOURCES DE L'Océan ET DES ZONES CÔTIÈRES, ET DE LES APPLIQUER À LA GESTION, AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN ET À LA PRISE DE DÉCISIONS.

Historique et objectifs

L'océan couvre plus de 71% de la surface de notre planète, il a une importance vitale pour la régulation du climat, et est la source d'une large gamme de produits et de services utiles pour l'humanité, dont l'alimentation, les transports et les activités de loisirs. Mais 1% seulement des écosystèmes marins sont protégés, contre 10% des surfaces terrestres. Nos connaissances cependant ne sont pas à la mesure de l'importance de l'océan.

La Commission océanographique intergouvernementale (COI) aide les gouvernements à répondre à leurs besoins nationaux et collectifs de gestion de l'océan et des côtes, grâce au partage de connaissances, d'informations et de technologies, et à la coordination internationale de programmes de recherches, d'observations et de services concernant l'océan et les côtes, ainsi qu'au renforcement des capacités de gestion de l'environnement marin.

La COI est le seul organisme des Nations Unies qui se spécialise dans les sciences et les services océaniques. La COI permet aussi de maintenir l'attention d'autres institutions spécialisées des Nations Unies sur la science de l'océan mondial avec les observations, l'échange de données et les services connexes, tels que les systèmes d'alerte mondiale aux tsunamis. Fondée en 1960, la Commission a célébré son 50^e anniversaire en 2012 et compte actuellement 145 États membres.

La COI dispose d'un réseau mondial unique de spécialistes de haut niveau des sciences marines, et de grands instituts de recherche. Elle est un partenaire important du Pacte pour les océans, « Des océans en bonne santé pour un monde prospère », du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, lancé le 12 août 2012 à Yeosu (République de Corée) à l'occasion de l'Expo 2012 *Pour des côtes et des océans vivants*. Dès le départ, l'UNESCO, par l'intermédiaire de la COI, a apporté un concours précieux à la formulation du Pacte, et compte jouer un rôle essentiel pour sa mise en œuvre.

Le Pacte définit une vision stratégique afin de permettre au système des Nations Unies de s'acquitter de ses mandats liés à l'océan d'une manière plus cohérente et plus efficace, en accord avec le document final « L'avenir que nous voulons » de la conférence Rio+20. Trois thèmes étroitement liés contribuent à atteindre cet objectif: (i) protéger les personnes et améliorer la santé de l'océan, (ii) protéger et remettre en état le milieu et les ressources naturelles de l'océan, assurer sa pérennité et rétablir sa pleine capacité de production alimentaire ainsi que les services indispensables qu'il fournit, et (iii) renforcer la connaissance de l'océan et veiller à ce qu'il soit mieux géré. Ces objectifs doivent reposer sur une robuste infrastructure de connaissances et d'observation de l'océan mondial. La COI travaille de concert avec d'autres institutions des Nations Unies qui, ensemble, jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Pacte pour les océans.

LES OBJECTIFS DE HAUT NIVEAU

La COI a quatre objectifs de haut niveau :

- 1. Prévention des risques naturels et réduction de leurs effets :** la Commission aide et conseille les décideurs sur la réduction des risques associés aux tsunamis, aux marées de tempête, aux efflorescences algales nuisibles (HAB) et aux autres risques côtiers. Forte de ses cinquante ans d'expérience de la coordination du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique, la COI de l'UNESCO dirige actuellement une action mondiale pour l'établissement de systèmes océaniques d'alerte aux tsunamis dans le cadre d'une stratégie multirisques globale de prévention des catastrophes. L'Unité des tsunamis de la COI s'emploie, avec les États Membres et en coopération avec d'autres agences des Nations Unies et des ONG, à mettre en place des systèmes viables d'alerte avancée aux tsunamis. Dans ce contexte, la Commission coordonne et stimule la création de systèmes intergouvernementaux régionaux d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Pacifique, l'océan Indien, les Caraïbes, ainsi que dans l'Atlantique Nord-est, la Méditerranée et les mers adjacentes ;
- 2. Atténuation de l'impact du changement et de la variabilité climatiques et adaptation à ces phénomènes :** la COI travaille avec les pays développés et en développement pour surveiller et enregistrer les changements climatiques, afin de faciliter la conception de stratégies d'adaptation et de prévention. À cette fin, elle coordonne le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) qui suit les aspects physiques, chimiques et biologique de l'océan à travers le monde et les changements qu'il subit.



© Kimberly Orton



© NOAA

Ce réseau unifié permet de concevoir des stratégies d'adaptation et d'atténuation et fournit informations et données aux gouvernements, aux secteurs professionnels, aux scientifiques et au grand public. Les impacts directs des activités humaines et du changement climatique sur l'océan font que la partie bleue de notre planète bleue se réchauffe, monte, et s'appauvrit en oxygène. La COI étudie particulièrement les effets de l'acidification qu'entraînent les taux croissants de CO₂ dans l'océan, la prévalence du blanchissement des coraux causé par l'élévation de la température des mers, les changements de la biodiversité, et la prolifération des algues nuisibles le long des côtes. Évaluer l'ampleur des changements subis par l'océan est la première chose à faire pour déterminer les interventions nécessaires.

3. Sauvegarde de la bonne santé des écosystèmes océaniques :

la COI œuvre pour améliorer les réponses apportées aux changements environnementaux sans précédent et aux impacts d'activités humaines se produisant actuellement, et pour promouvoir la bonne santé de l'océan grâce aux sciences marines. La COI soutient le Mécanisme mondial d'évaluation de l'océan de l'ONU, qui fait périodiquement le point de l'état du milieu marin, aspects socioéconomiques compris. L'observation continue de l'océan et des mers du monde, à laquelle s'intègrent les informations déjà amassées grâce à différentes disciplines, nous permettra d'améliorer les réponses des gouvernements nationaux et de la communauté internationale aux changements environnementaux sans précédent que connaît notre planète. La surveillance et l'observation de l'océan mondial exigent un effort international et une large coopération. La COI dirige le Système mondial d'observation de l'océan afin de coordonner le déploiement des technologies d'observation, la diffusion rapide et universelle des flux de données et l'acheminement des informations marines, en vue d'informer et d'aider les responsables de la gestion du milieu marin et les décideurs, et de sensibiliser davantage le grand public à la variabilité de l'océan. La Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM) de l'OMM et de la COI est un organe intergouvernemental d'experts techniques, instance de coordination internationale des systèmes océanographiques et des systèmes météorologiques marins. La JCOMM fournit des moyens d'observation et de gestion des données et des services où se conjuguent l'expertise, les technologies et les moyens de renforcement des capacités des communautés scientifiques de la météorologie et de l'océanographie.

4. Promotion des meilleures procédures et politiques de gestion basées sur les meilleures connaissances scientifiques :

Pour que toute gestion soit soucieuse des écosystèmes marins, il faut une nouvelle génération de planification de l'aménagement de l'espace qui donne aux responsables de la gestion des milieux marins la possibilité d'appliquer les meilleures politiques publiques. L'aménagement de l'espace marin est un processus public d'analyse et de répartition dans le temps et l'espace des activités humaines dans les zones maritimes, permettant d'atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux déterminés par des choix politiques. Le programme d'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) permet de perfectionner les programmes de recherche et de gestion marines de la COI, en facilitant l'exploitation, la constitution et l'échange d'ensembles de données et d'informations océanographiques entre les États Membres qui y participent. Le programme IODE s'emploie à réduire la « fracture numérique » en formant des spécialistes de

l'information marine et en améliorant les capacités en matière de systèmes de données dans les pays en développement, en particulier en Afrique. Le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) coordonne et gère la base mondiale de savoirs sur la biodiversité marine, qui donne un tableau intégré de la diversité, de l'abondance et de la répartition du biote dans l'océan, par le passé et à l'heure actuelle. Des centaines d'institutions et de scientifiques du monde entier apportent leur concours à l'OBIS. Ce portail d'information donne accès à des données qui vont des bactéries aux baleines, de l'équateur aux pôles et de la surface aux abysses océaniques les plus profonds ; il est utilisé aux quatre coins du monde pour la planification de politiques de conservation de l'océan, pour la détermination des points sensibles de la biodiversité, et pour la mise en évidence des tendances mondiales de répartition des espèces. L'OBIS concourt notamment à deux des 20 objectifs de biodiversité des Nations Unies : la gestion durable de nos ressources marines vivantes, et la protection de 10% au moins des zones marines et côtières d'ici à 2020. À ce titre, le Système fournit des données pour l'identification des aires marines d'importance écologique ou biologique dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. L'OBIS est bien placé pour fournir des avis spécialisés, des données et des informations pour les études d'impact environnemental et les études sur le changement climatique, ainsi que pour les rapports mondiaux et les évaluations de l'état de la biodiversité marine. L'OBIS est désormais hébergé par le Bureau des projets de la COI pour l'IODE à Ostende (Belgique).

- **Renforcement des capacités :** la COI renforce les capacités de direction, notamment pour la levée de fonds, la constitution d'équipes et les compétences de décision, des directeurs d'instituts de sciences marines et côtières, afin de consolider les structures scientifiques, juridiques et institutionnelles. L'Afrique bénéficie d'une grande attention, de même que les petits États insulaires en développement où les moyens d'existence sont lourdement tributaires des ressources marines. Le Programme de développement des capacités de la COI donne aux pays en voie de développement les moyens de tirer durablement parti de leurs ressources côtières et marines, en encourageant le développement « autopiloté » des capacités. Si l'on ne se dote pas immédiatement des capacités voulues de gestion et de recherche marines, nous nous exposons à un risque accru de destructions dues aux risques océaniques, de dommages irréversibles aux ressources océaniques et côtières, et de pertes de sources de richesse pour les générations à venir. La dégradation et la perte des ressources océaniques nécessaires à la vie s'accroissent, et c'est l'une des tâches les plus ardues et les plus importantes de ce siècle que de développer les capacités assez vite pour protéger et préserver ces ressources. La COI a adopté cette optique de développement autopiloté afin d'aider les pays à s'autonomiser, en leur donnant les moyens de s'attaquer eux-mêmes à leurs problèmes par des stratégies ancrées dans la recherche scientifique.

**La Commission océanographique
intergouvernementale**
Secteur des sciences exactes et
naturelles
UNESCO - 1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15, France
www.unesco.org/new/fr/ioc